

---

**Régie de l'énergie du Québec**

**R-3740-2010**

Demande relative aux tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012.

**Demande de renseignements no.1 de l'ACEF de l'Outaouais**

Préparée par Mounir Gouja, PhD, ENER-GM

Pour

l'ACEF de l'Outaouais

109, rue Wright,

Gatineau (Qué.)

J8X 2G7

20 septembre 2010

**Q .1**

**Référence :**

HQD-1, Document 1, page 8

*«Aujourd'hui encore, l'état des comptes à recevoir du Distributeur demeure grandement affecté par la détérioration du contexte économique débutée en fin 2008. Plus particulièrement, cette situation se traduit par des retards de paiement des clients résultant en un vieillessement marqué des comptes à recevoir.» Nos soulignés.*

**Demande :**

Veillez nous fournir l'information suivante relative au «Comptes à recevoir» sur la période allant de 2005 jusqu'à 2010, soit trois ans avant la crise économique :

- a) Âge du compte à recevoir par trimestre et/ou par année et par catégorie de tarif ou par type de client;
- b) Le montant réel des mauvaises créances par trimestre et/ou par année et par catégorie de tarif ou par type de client;
- c) Le pourcentage des recouvrements des comptes en souffrance par trimestre et/ou par année et par catégorie de tarif ou par type de client.

**Q .2**

**Référence :**

HQD-1, Document 1, page 9

*« À la fin de 2011, Hydro-Québec aura mis en œuvre des pistes concrètes de réduction des frais corporatifs, correspondant aux frais de nature administrative au sens de la Loi 100, qui génèreront des réductions récurrentes de l'ordre de 9 M\$. » Nos soulignés.*

**Demande :**

Veillez nous fournir plus de renseignements sur ces pistes concrètes.

**Q .3**

**Référence :**

HQD-1, Document 1, page 11

«*Le Distributeur compte accroître la productivité de la main-d'œuvre sur le terrain par le biais d'une uniformisation des façons de faire et une centralisation des activités de planification.*» Nos soulignés.

**Demande :**

Veillez fournir plus de renseignements sur l'échéancier et sur les actions entreprises pour l'uniformisation des façons de faire et la centralisation des activités de planification

**Q .4**

**Référence :**

HQD-1, Document 1, page 13 : Clientèle à faible revenu.

« Le Distributeur réitère son engagement envers la clientèle à faible revenu. Au total, 27,7 M\$ sont prévus en 2011 pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle. Ainsi, les charges d'exploitation incluent une somme de 12,4 M\$ 3 afin de réaliser les divers projets inscrits à sa stratégie visant la clientèle à faible revenu. Du côté de l'efficacité énergétique, un budget de 15,3 M\$ sera consacré aux ménages à faible revenu, dont 7 M\$ seront dédiés à la nouvelle initiative de remplacement de réfrigérateurs lancée en 2010 ». Nos soulignés

**Demande :**

Veillez nous fournir une copie de la stratégie du Distributeur visant la clientèle à faible revenu.

**Q .5**

**Référence :**

HQD-2, Document 2, page 10

« *Le problème de l'endettement public dans les pays occidentaux entraînera ... une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Le risque d'une nouvelle crise financière due aux problèmes de financement est actuellement important.* » «*La forte demande immobilière dans plusieurs pays, dont le Canada, a poussé à la hausse le prix des maisons et a diminué l'accessibilité à la propriété. Dans ce contexte, la hausse des taux hypothécaires constitue un risque potentiel pour le Canada.*» «*L'appréciation du dollar canadien à plus de 0,95 \$ par rapport au dollar américain et à plus de 0,77 \$ par rapport à l'euro, diminue la compétitivité des entreprises québécoises sur leurs principaux marchés.* » «*De plus, la fin des programmes de stimulation économique et le début des programmes de restriction des dépenses budgétaires des pays industrialisés devraient freiner la croissance économique, notamment en 2011.*» Nos soulignés.

**Demande :**

Veillez fournir des données et/ou des preuves externes soutenant les affirmations suivantes :

- a) Le risque d'une nouvelle crise financière due aux problèmes de financement est actuellement important;
- b) La diminution de l'accessibilité à la propriété;
- c) La diminution de la compétitivité des entreprises québécoises sur leurs principaux marchés; et
- d) Le freinage de la croissance économique suite à la fin des programmes de stimulation.

**Q .6**

**Référence :**

HQD-2, Document 2, page 10 et Tableau 4, page 11

*«Le Distributeur conserve une position prudente sur la croissance économique à venir.»*

**Demande :**

- a) Est-il possible de fournir, en plus du scénario prudent, des prévisions économiques basées sur des scénarios optimiste et médian pour 2011.
- b) Veuillez fournir des prévisions des ventes en fonction de scénarios économiques prudent, médian et optimiste.

**Q .7**

**Référence :**

HQD-2, Document 2, Tableau 5, pages 12 et 13

**Demande :**

Sur certains indicateurs économiques, comme la Croissance du PIB manufacturier, la Croissance de l'emploi et la Croissance du revenu personnel, Hydro-Québec a retenu des prévisions qui n'ont été mentionnées par aucun expert. Veuillez expliquer pourquoi et fournir les assises de vos prévisions.

**Q .8**

**Référence :**

HQD-2, Document 2, pages 13 et 14

*«La prévision du Distributeur s'établit ainsi à 84,88 \$US le baril de pétrole brut «West Texas Intermediate» (WTI) pour 2010 et à 90,24 \$US pour 2011, soit un prix nettement plus élevé que le prix moyen de 61,69 \$US observé en 2009. Cette prévision est très légèrement au-dessus de la moyenne du consensus.» «La prévision du Distributeur s'établit ainsi à 4,28 \$CAN/millier de pieds cubes (Mpc) pour 2010 et à 5,27 \$CAN/Mpc pour 2011. Elle se situe légèrement au-dessus du prix moyen de 4,18 \$CAN/Mpc observé en 2009.» Nos soulignés.*

**Demande :**

D'une part, Hydro-Québec conserve une position prudente sur les prévisions économiques et d'autre part elle prévoit des prix du baril de pétrole et du gaz au-dessus de la moyenne.

- a) Comment expliquiez-vous que les prix du baril de pétrole et du gaz vont augmenter en 2011 dans un contexte économique, selon vos prédictions, difficile?
- b) Pourquoi vous adoptez une approche prudente, sinon pessimiste, pour vos prévisions économiques, alors que pour les produits d'énergie vous adoptez une approche optimiste? Veuillez concilier les deux approches apparemment incohérentes?

**Q .9**

**Référence :**

HQD-2, Document 4, page 5

*«Pour les prochaines années, l'équilibre offre-demande demeure caractérisé par un ralentissement marqué de la croissance de la demande ... le Distributeur prévoit maintenant faire face à une situation de surplus en énergie pour les années 2011 à 2022 inclusivement. À partir de 2023, le bilan en énergie du Distributeur montre des besoins fermes, notamment en période d'hiver, qu'il pourra combler sur les marchés de long terme.» Nos soulignés.*

**Demande :**

- a) Veuillez fournir les assises et les données de cette prémisse : ralentissement marqué de la croissance de la demande.
- b) Veuillez fournir une copie du bilan en énergie et en puissance de 2011 à 2023.

- c) Le Distributeur dispose-t-il de plans d'intégration des nouvelles données de changement climatique dans ses prévisions des ventes et ses coûts évités? Si oui, veuillez fournir un aperçu de cette intégration.

### **Q.10**

#### **Référence :**

HQD-3, Document 2

Comptabilisation des contributions du Distributeur au financement des coûts d'intégration des petites centrales

#### **Demande :**

Veuillez fournir sur une feuille de calcul le détail des impacts du changement proposé comparé au statu quo.

### **Q.11**

#### **Référence :**

HQD-2, Document 4, page 5

#### «Coût évité en énergie:

Considérant le profil annuel de ses besoins et des ressources à sa disposition, le Distributeur devra, au cours des prochaines années, procéder à des achats l'hiver et des reventes lors des autres mois et ce, de manière récurrente. Conséquemment, le calcul des coûts évités en énergie prend dorénavant en considération une référence basée sur le coût des achats en hiver et sur le revenu net de revente en été [NBP] .

- 2011 à 2022 inclusivement :
  - pour la période hivernale (décembre à mars) : le coût moyen anticipé des achats, soit 5,4 ¢/kWh (\$ 2010) indexé à l'inflation ;
  - pour la période estivale (avril à novembre) : le revenu net moyen anticipé des reventes, soit 3,4 ¢/kWh (\$ 2010) indexé à l'inflation ; »

#### **Demande :**

Veuillez justifier la baisse projetée à 3,4 ¢/kWh du prix de revente anticipé, par rapport au prix de revente de 48 ¢/kWh avancé dans le dossier précédent (R-3708-2009, HQD-2, Document 5, page 5).

## Q.12

### Référence :

HQD-2, Document 4, page 6

#### « Coût évité en puissance

- Jusqu'à l'hiver 2012-2013: maintien du signal de 10 \$/kW-hiver (\$ 2010, annuité croissante à l'inflation), correspondant au coût des transactions de court terme pour des approvisionnements en puissance garantie pour la saison hivernale dans le marché de New York ;
- 2013-2014 et 2014-2015 : croissance linéaire du coût de la puissance pour atteindre 40 \$/kW-hiver (\$ 2010, annuité croissante à l'inflation) à l'hiver 2015-2016 ;
- À partir de l'hiver 2015-2016 : maintien du signal de 40 \$/kW-hiver (\$ 2010, annuité croissante à l'inflation).» Nos soulignés

### Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons derrière ce changement auquel le Distributeur s'attend du coût évité en puissance de 2014-2015 comparativement à ceux des années en cours.
- b) Veuillez justifier votre choix d'application de la méthode linéaire de croissance du coût de la puissance entre 2013-2014 et 2014-2015 pour atteindre 40\$/kW-hiver à l'hiver 2015-2016.
- c) Veuillez d.poser les analyses et études venant en appui à ces projections des coûts évités en puissance du Distributeur à partir de 2013-2014.

## Q.13

### Référence :

HQD-2, Document 4, page 7

#### « 1.1.3. Structure du coût évité de la fourniture-transport

La différenciation entre les heures de pointe et les heures hors pointe applicable au prix de l'énergie garantie est maintenue à 1,5 ¢/kWh. Cet écart permet de refléter la structure du marché de référence sur lequel la valeur de l'énergie est transigée. Bien que la moyenne de cet écart pour 2009 (0,78 ¢/kWh) diverge par rapport aux années précédentes, la moyenne pour les années 2000 à 2009, qui est de 1,65 ¢/kWh, confirme

le maintien de cette valeur. L'écart de 1,5 ¢/kWh est appliqué indifféremment en été et en hiver.

**TABLEAU 1.1 : COMPARAISON DES PRIX DAM, NEW YORK- ZONE M  
 HEURES DE POINTE VS HEURES HORS POINTE  
 (EN \$CAN / MWh)**

	2000 <sup>1</sup>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
\$ CAN / MWh											
Pointe	62,02	64,98	59,25	77,68	71,05	97,72	71,09	69,05	79,19	43,43	69,55
Hors-pointe	43,39	47,40	44,41	57,16	55,25	75,68	54,54	54,53	62,46	35,63	53,05
Écart	18,63	17,58	14,84	20,52	15,79	22,04	16,55	14,52	16,73	7,80	16,50
Écart %	43%	37%	33%	36%	29%	29%	30%	27%	27%	22%	31%

<sup>1</sup> Excluant le 29<sup>e</sup> jour de février

»

**Demande :**

- a) Veuillez démontrer que l'écart moyen de 0,78 ¢/kWh pour 2009 dans le prix de l'énergie entre les heures de pointe et les heures hors pointe ne révèle pas un certain changement structurel qui commence à affecter le prix de l'énergie.
- b) Veuillez justifier cette indifférence entre l'été et l'hiver dans l'application de l'écart de 1,5 ¢/kWh.
- c) Veuillez compléter le tableau en référence par les données mensuelles disponibles jusqu'en août 2010 et en tirer les conclusions : cela confirme-t-il le maintien de la valeur de 1,5 ¢/kWh.
- d) Veuillez indiquer comment se traduit l'écart de 1/10 de ¢/kWh dans la différenciation entre les heures de pointe et les heures hors pointe applicable au prix de l'énergie garantie en termes d'impact sur la rentabilité du PGEÉ.
- e) Veuillez indiquer quels seraient les barrières ou les limites d'une application d'un écart de prix résultant d'une moyenne mobile sur une période de 5 ans .

**Q.14**

**Référence :**

HQD-2, Document 4, page 7

**« 1.2. Coût évité de transport de la charge locale**

Pour la deuxième année consécutive, le Distributeur propose de maintenir l'indicateur de coût évité de transport de la charge locale tel que présenté en détail dans la demande R-3677-2008 3 . Exprimé en annuité croissante de 2011, il est de 43,6 \$/kW-an. . »

**Demande :**



Veillez donner le détail du calcul conduisant au résultat de 43,6 \$/kW-an et expliquer l'origine de l'écart par rapport au résultat de 2010 (dossier R-3708-2009);

### **Q.15**

#### **Référence :**

HQD-2, Document 4, page 8

#### **«1.3. Coût évité de distribution**

Les investissements associés au programme d'équipement du Distributeur demeurent élevés sur un horizon de cinq ans. Ces investissements sont notamment le reflet de ceux du Transporteur au niveau des postes satellites. Pour cette raison, le Distributeur propose de maintenir le signal de coût évité de distribution tel que présenté en détail dans le dossier R-3677-2008 7 . Exprimé en annuité croissante de 2011, le coût évité de distribution est 15,8 \$/kW-an .»

#### **Demande :**

- a) A moins qu'aucune des hypothèses utilisés dans les tableaux D-2.4 et D-2.5 de la pièce HQD-14, Document 1, Annexe D, page 51 de 88 (R-3677-2008), n'ait été modifiée, veuillez reproduire ces deux tableaux et déduire le coût évité de distribution de 2011.
- b) Dans le nouveau cadre de planification intégrée des investissements répondant à la croissance de la demande et à la gestion de la pérennité des actifs de distribution, veuillez expliquer la démarche du Distributeur qui lui a permis d'isoler les investissements associés à la croissance de la charge locale pour déterminer le coût évité de distribution. Dans les dossiers précédents, le Distributeur appliquait une réduction de 35% correspondant aux investissements en pérennité des actifs.

### **Q.16**

#### **Référence :**

HQD-2, Document 4, page 8

#### **«1.4. Répartition du coût évité par usages et catégories de clients**

La répartition du coût évité par usages et catégories de clients est présentée, sur une base annuelle, en annexe.

Tel qu'il a été précisé aux sections 1.1.1 et 1.1.3, le coût évité de la fourniture est à présent différent selon la saison (hiver, été), en plus de la différenciation selon la période

pointe et hors pointe. Ce coût est calculé par usages et catégories de clients, en prenant en compte la répartition de ceux-ci selon les quatre périodes définies ci haut (pointe hiver, hors pointe hiver, pointe été, hors pointe été). Les coûts évités du transport de la charge locale, et de distribution sont répartis sur la base du facteur d'utilisation annuel de l'usage ou de la catégorie de clients, puisqu'ils sont calculés et exprimés en \$/kW-an. » Nos soulignés.

**Demande :**

- a) Veuillez expliquer pourquoi les coûts évités du transport de la charge locale, et de distribution sont répartis sur la base du facteur d'utilisation annuel et non sur la base du facteur d'utilisation saisonnier (hiver / été) pour se rapprocher de la méthodologie appliquer au coût évité de fourniture.
- b) Quelles seraient les limites de l'application d'une telle méthodologie de répartition des coûts évités du transport de la charge locale et de distribution sur la base du facteur d'utilisation saisonnier de l'usage ou de la catégorie de clients?

**Q.17**

**Référence :**

- a) À la page 4 de sa décision D-2010-022 du 04 mars 2010 (dossier R-3708-2009), la Régie a autorisé un budget de 249,0 M\$ pour la réalisation du PGEÉ en 2010. De ce montant, 81,0 M\$ sont destinés à la clientèle résidentielle. Ce qui représente une part de 33% dans le budget total autorisé.
- b) Dans le présent dossier, à la pièce HQD-8, Document 8, tableau 4.1 de la page 14, le Distributeur attribue à la clientèle résidentielle un budget de 79 M\$ sur un budget total demandé de 333 M\$, soit environ 24%, ou une baisse de 27% de la part du secteur dans le budget entre 2010 et 2011.

**Demande :**

Veuillez justifier cette baisse relative du budget du PGEÉ attribué au secteur qui produit des économies au moindre coût que le secteur affaire (0,29 M\$/GWh contre 0,38 M\$/GWh).

### **Q.18**

**Référence :**

HQD-8, Document 8, page 8, Tableau 2.2.

**Demande**

Veillez rajouter une ligne correspondant à l'Impact en puissance du volet ÉNERGIE ainsi que 3 colonnes correspondant aux économies de puissance en MW (Résultats anticipés, Objectifs R3708-2009 et Écart). Ce tableau peut être scindé en deux : partie ENERGIE et partie PUISSANCE.

### **Q.19**

**Référence :**

HQD-8, Document 8, p.8- 9

Explication des écarts entre les résultats anticipés et les objectifs R-3708-2009.

**Demande :**

La somme des écarts pour le marché résidentiel ((-24 GWh) + (-14 GWh) + (-17 GWh) + (+12 GWh) + (10 GWh)) ne donne pas l'écart de -24 GWh indiqué dans le tableau 2.2. Veuillez expliquer.

### **Q.20**

**Référence :**

HQD-8, Document 8, page 8, Tableau 2.2

HQD-8, Document 8, page 14, Tableau 4.1

**Demande :**

Le budget demandé par le Distributeur pour son PGEÉ de 2011 est en augmentation de 45% par rapport au budget anticipé pour l'année en cours 2010.

Rapporté au volume cible d'économies d'énergie, le budget demandé pour 2011 donne un coût du GWh économisé de 0,4 M\$. Ce même coût n'est que de 0,3 M\$ par référence au budget et aux économies anticipés pour 2010.

Veillez interpréter ces résultats.

## Q.21

### Référence :

Dans sa décision D-2010-022, page 94, la Régie annonce ce qui suit :

« [392] En outre, le Distributeur présente cette année un résultat de ses programmes en termes d'effacement de puissance à la pointe d'hiver. Pour l'hiver 2010-2011, cet effacement de puissance, résultant des 4,6 TWh d'énergie cumulée du Distributeur, représente 612 MW [NBP]. La Régie entend faire un suivi de ces résultats dans le cadre des prochains dossiers tarifaires. »

Le Tableau 4.1 de la pièce HQD-8, Document 8, page 14 contient une colonne pour les économies d'énergie en 2011 alors que les résultats des programmes en termes d'effacement de puissance à la pointe d'hiver n'y figurent pas.

Aucun des tableaux de l'annexe A de la pièce HQD-8, Document 8 ne trace les impacts des programmes en termes d'effacement de puissance à la pointe d'hiver.

### Demande :

- a) Veuillez introduire une nouvelle colonne au tableau 4.1 ci-dessus référencé qui présenterait les résultats des programmes en termes d'effacement de puissance à la pointe d'hiver.
- b) Veuillez introduire 2 tableaux supplémentaires à l'annexe A ci-dessus référencé qui présenterait les impacts des programmes en termes d'effacement de puissance à la pointe d'hiver pour la période 2003-2015 (NW ajoutés et NW implantés et cumulés).

## Q.22

### Référence :

- a) HQD-8, Document 8, page 17

Le Distributeur demande un budget de 8 M\$ pour son programme diagnostic résidentiel, dont 4 M\$ en commercialisation pour son projet pilote Comparez-vous.

- b) Au dossier R-3708-2009, pièce HQD-8, Document 8, page 16, le Distributeur a demandé un budget de 3M\$ pour le projet pilote.

### Demande :

Veillez justifier les montants demandés pour 2011, aussi bien pour le programme Diagnostic, qui, en 2010, est dans sa dernière année de déploiement de son approche communautaire et régionale, que pour le projet pilote qui sera complété lui aussi, d'après notre compréhension, en 2010. Veuillez corriger notre compréhension au besoin.

### Q.23

#### Référence :

HQD-8, Document 8, page 21

« Volet social

(...) En 2011, le Distributeur, avec la SHQ, fera la promotion de ses appuis financiers auprès de tous les OMH ainsi que des COOPs et OBNL dont les bâtiments sont sous la responsabilité de la SHQ, lesquels représentent respectivement 6 % et 9 % de l'ensemble des COOPs et OBNL ». Nos soulignés

#### Demande :

Veuillez préciser si les COOPs et OBNL dont les bâtiments ne sont pas sous la responsabilité de la SHQ ne font vraiment pas l'objet de la promotion des appuis financiers du Distributeur. Si oui, veuillez expliquer pourquoi.

### Q.24

#### Référence :

Programme de remplacement de réfrigérateurs éconergivores pour les MFR :

a) HQD-8, Document 8, page 23

« Moyennant une contribution financière (75 \$ à 120 \$ selon le volume de l'appareil), les ménages participants pourront remplacer leur réfrigérateur par un appareil homologué ENERGY STAR® de volume similaire ».

b) HQD-8, Document 8, annexe A, tableau A-2 : Le budget annuel des clients participants au programme est toujours le même sur toute la période 2010-2015, soit 1 M\$.

c) HQD-8, Document 8, annexe A, tableau A-1 : Pour 3 mois d'implémentation du programme en 2010, HQD a prévu un budget de 4 M\$ alors que pour 2011 elle projette un montant annuel de 7 M\$.

d) HQD-8, Document 8, annexe B, tableau B-1 : Hypothèses de calcul 2011

#### Demande :

a) Veuillez préciser le montant de l'aide financière accordée en fonction du volume de l'appareil remplacé.

b) Veuillez expliquer la stabilité sur toute la période 2010-2015, y compris les 3 mois d'implémentation du programme en 2010, du budget annuel des participants dans le programme de remplacement de réfrigérateurs éconergivores pour les MFR. Comment

- HQD a procédé au calcul du budget du participant compte tenu des différentes tailles et prix des appareils à remplacer?
- c) Veuillez expliquer la méthode de calcul du budget annuel du Distributeur dans ce programme et justifier le passage de 4 M\$ pour 3 mois de 2010 à 7 M\$ pour toute l'année 2011.
  - d) Pour quelle raison l'effet d'entraînement et l'opportunité était considérés nuls pour 2011?
  - e) Veuillez préciser si le nombre d'unités à remplacer (12000) est connu par ses composantes en fonction de leurs tailles. Si oui veuillez indiquer la composition de ce nombre.
  - f) Sinon, veuillez justifier le gain unitaire moyen de 601 kWh/an et le montant de l'aide financière de 5 M\$.
  - g) Veuillez indiquer pour quelle raison le budget de HQD pour ce programme baisse en 2013 pour se stabiliser en 2014 et 2015.
  - h) Veuillez déposer les hypothèses de calcul pour les années 2012 à 2015 sur le même tableau B-1 de l'annexe B.

## Q.25

### Référence :

HQD-8, Document 8, page 23-24 : Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores

« Toutefois, pour la période 2012-2015, il entend revoir son modèle d'affaires pour maintenir la rentabilité du programme et tenir compte des résultats de l'évaluation.

Enfin, le Distributeur modifie certaines modalités du programme. L'aide financière par appareil récupéré sera réduite de 60 \$ à 30 \$ et, pour être admissibles, les réfrigérateurs et congélateurs devront avoir été fabriqués avant 1996.

#### Objectifs d'économies d'énergie et budget

Pour 2011, le Distributeur prévoit investir 19 M\$, dont 3 M\$ (16 %) en aide financière, pour des économies d'énergie de 56 GWh. Ce programme fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les analyses préliminaires semblent indiquer que le gain unitaire de la mesure serait inférieur à l'hypothèse utilisée lors du lancement du programme. Le Distributeur anticipe, dans sa prévision énergétique pour les années 2011 à 2015, une baisse de ce gain de 25 %. Celui-ci pourrait être revu selon les résultats finaux de l'évaluation. ».

### Demande :

- a) Veuillez indiquer à quelle date les résultats de l'évaluation du programme seront disponibles.

- b) En s'appuyant sur quel constat que le Distributeur propose de réduire l'aide financière de 60 \$ à 30 \$? Le nombre d'appareils récupérés était-il réajusté en conséquence?
- c) Veuillez indiquer pourquoi le Distributeur qui entend revoir son modèle d'offre en 2012-2015 après les résultats d'évaluation ne reporte-t-il pas à cette même occasion la possibilité de réduire, si requis, à 30 \$ l'aide financière accordée par réfrigérateur ou congélateur récupéré.
- d) Le fait de limiter à partir de 2011 l'admissibilité au programme aux seuls appareils fabriqués avant 1996 ne permettrait-il pas de garder le gain unitaire de la mesure à son même niveau plutôt que de le réviser de 25% à la baisse ?

## Q.26

### Référence :

HQD-8, Document 8, Annexes, page 26 : Géothermie

« En 2006, la part de marché relative des systèmes à expansion directe était estimée à un peu moins de 10 % des systèmes installés. Le Distributeur ne dispose pas de données plus récentes à ce sujet, mais des échos du marché laissent croire que la proportion de systèmes à détente directe a baissé depuis 2006 à cause de leur non-accessibilité aux divers appuis financiers. Selon le Distributeur, leur poids relatif dans le marché pourrait augmenter maintenant que cette contrainte est levée. Pour en tenir compte, le Distributeur a réduit de 15 % les surcoûts moyens issus des données de la CCÉG ». Nos soulignés

### Demande :

- a) Veuillez élaborer sur ces échos du marché qui laissent le Distributeur croire que la proportion de systèmes à détente directe a baissé depuis 2006. Veuillez déposer les études venant en appui à cette conclusion.
- b) Veuillez expliquer comment la réduction de 15% des surcoûts moyens issus des données de la CCÉG traduit la prise en compte de la prémisse de l'augmentation du poids des systèmes à expansion . Veuillez justifier le choix de ce pourcentage (15%).
- c) Veuillez indiquer quels pourraient être les conséquences d'une décision de suspendre ce programme dans l'attente des résultats de l'évaluation du programme.

## Q.27

### Référence :

HQD-8, Document 8, page 48 : Programme de *Soutien à l'optimisation énergétique de projets de Développement urbain durable* dont le premier volet consiste en :

« L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments grâce à des mesures « traditionnelles » (fenestration efficace, isolation supérieure, luminaires et

électroménagers ENERGY STAR®, récupération de l'air vicié, éclairage public DEL, etc.) et des nouvelles technologies (architecture éco- énergétique, mur solaire, photovoltaïque, récupération de chaleur des eaux grises, etc.)

**Demande :**

Veillez confirmer que ce volet comportent des mesures qui s'apparente plus à un programme *plus d'une forme d'énergie*.

**Q.28**

**Référence :**

HQD-8, Document 8, page 51

« Conscient des enjeux d'approvisionnement en puissance pour les prochaines années, le Distributeur compte mettre plus d'emphase sur la recherche de nouvelles opportunités ».

**Demande :**

- a) Veuillez indiquer si L'institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) dispose d'un programme de recherche sur les technologies de gestion de la demande et d'optimisation de la charge. Si oui veuillez déposer les documents d'orientation de l'établissement dans ce domaine.
- b) Où en est-il par rapport des technologies de l'accumulation de la chaleur?

**Q.29**

**Référence :**

HQD-8, Document 8, Annexes, page 23 : Contingence

« Cette contingence est nécessaire étant donné l'incertitude reliée au taux de participation des clients aux nouveaux programmes qu'il mettra en place en 2011 ».

**Demande :**

Veillez expliquer en quoi l'incertitude reliée au taux de participation des clients aux nouveaux programmes est plus importante en 2011 que dans les programmes des années passées.

**Q.30**

**Référence :**

HQD-7, Document 1, page 8



« Ainsi, pour une deuxième année consécutive, le Distributeur rehausse sa cible globale d'efficacité introduite en 2008 à 2 % de ses charges d'exploitation (comparativement à 1,0 % en 2008 et 2009 et à 1,25 % en 2010)».

**Demande :**

Veillez expliquer sur quoi est basée la décision du Distributeur de faire passer sa cible globale d'efficacité à 2% de ses charges d'exploitation.

**Q.31**

**Référence :**

HQD-7, Document 1, page 11 : les critères d'établissement des éléments spécifiques

« Les critères considérés par le Distributeur pour déterminer si un nouveau coût doit être retenu comme un élément spécifique sont les suivants :

1. Coût hors du contrôle du Distributeur (ex. coût de retraite) ;
2. Coût découlant d'exigences externes telles que lois et obligations de prise en charge de réseaux (ex. Schefferville) ;
3. Coût extraordinaire ou lié à de nouvelles activités et n'ayant pas été prévu dans les budgets des années antérieures (ex. stabilisation SIC, inspection et retraitement des poteaux) ;
4. Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains (ex. Ajout de condensateurs, Progiciel GE-Smallworld). »

**Demande :**

- a) Veillez expliquer pourquoi des coûts temporaires (4<sup>ème</sup> critère) doivent être traités en dehors des activités du Distributeur surtout quand il s'agit de coûts découlant des projets d'investissement en lien direct avec ses activités.
- b) Veillez nuancer davantage les critères 1 et 2.

**Q.32**

**Référence :**

HQD-7, Document 1, page 11 -12 : Critères de reclassification vers les activités de base.

**Demande :**

Veillez indiquer pourquoi le Distributeur ne rajoute pas une deuxième condition, après la stabilité des coûts, qui oblige à prendre en compte la durée et l'ampleur d'instabilité du coût de l'élément analysé. Un élément peut-il rester éternellement spécifique?

### **Q.33**

#### **Référence :**

HQD-5, Document 1, page 5

*«De plus, la diminution de la demande sur l'horizon 2010-2027 est telle que, malgré les amendements aux Conventions d'énergie différée1, le Distributeur prévoit ne plus être en mesure de ramener à zéro le solde du compte d'énergie différée à l'expiration des contrats de base et cyclable.»*

#### **Demande :**

Vu la persistance de la diminution de la demande et l'incapacité du Distributeur à ramener le solde du compte d'énergie différée à zéro :

- a) Quel est le volume des surplus par type de contrat (base et cyclable)?
- b) Y a-t-il moyen de réviser les contrats actuels, avant leur échéance, pour se donner, par exemple, des contrats flexibles en fonction des besoins? Si oui, quel est le coût net de cette révision comparé aux coûts des surplus?

### **Q.34**

#### **Référence :**

HQD-5, Document 1, page 5

*«En effet, la révision de la demande ... engendrerait un solde d'un peu plus de 26 TWh du compte d'énergie différée à l'échéance des conventions amendées.»*

#### **Demande :**

- a) Veuillez fournir le détail du compte énergie différée et de 26 TWh.
- b) Quelle est l'échéance des conventions?

**Q.35**

**Référence :**

HQD-5, Document 1, page 7

*«En 2010, la valeur de la transaction est estimée à 21,9 M\$, correspondant à 1,9 TWh d'énergie du contrat de base. Compte tenu des coûts évités de la transaction, le Distributeur estime que cette dernière lui procure un gain d'environ 22 M\$ par rapport à un scénario hypothétique de revente sur les marchés de court terme.»*

**Demande :**

- a) Les 21,9 M\$ correspondent à combien d'énergie différée?
- b) Veuillez fournir le détail du gain hypothétique de 22 M\$.

**Q.36**

**Référence :**

HQD-5, Document 1, page 8

*«Selon un scénario déterministe, à conditions climatiques normales et excluant tout recours à l'entente cadre, les besoins d'approvisionnements postpatrimoniaux prévus sont de 6,2 TWh et le volume d'électricité patrimoniale inutilisée de 220 GWh.»* Nos soulignés.

**Demande :**

- a) Veuillez fournir vos besoins selon d'autres scénarios de 2011.

**Q.37**

**Référence :**

HQD-5, Document 1, page 10

*«Par ailleurs, l'entente d'intégration éolienne entre le Distributeur et le Producteur arrive à échéance le 9 février 2011... Les discussions entre le Producteur et le Distributeur ont permis au Distributeur d'explorer de nouvelles avenues qui lui permettraient d'assurer un meilleur appariement entre l'offre et la demande. Les options explorées peuvent comporter des impacts importants ... Ainsi, ... le Distributeur et le Producteur ont convenu de prolonger les dispositions de l'entente d'intégration actuelle pour le reste de l'année 2011.»* Nos soulignés.

**Demande :**

- a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les discussions n'ont pas été entamées avant l'échéance de l'entente.
- b) Quel est le coût associé au prolongement du contrat?